



# POLITIQUE SUR

## *les événements écoresponsables*

### PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE DE VERDUN 2015-2025

- **Axe 2** – Des quartiers conviviaux, verts et équitables
- **Orientation 3** – Protéger l’environnement
- **Objectif stratégique 3** – Améliorer la gestion des matières résiduelles
- **Action prioritaire** - Appliquer une politique écoresponsable aux événements de l’arrondissement

Poursuivant les actions prévues à son plan de développement stratégique, l’arrondissement de Verdun présente sa Politique sur les événements écoresponsables, qui repose sur les meilleures pratiques en vigueur édictées par la norme sur la gestion responsable des événements (BNQ 9700-253/2010).

La Politique sur les événements écoresponsables fournit un cadre de référence et des critères pour déterminer les obligations des organisateurs, qu’il s’agisse d’activités organisées à l’interne, d’événements publics réalisés par un promoteur<sup>1</sup> et d’événements où l’arrondissement agit comme collaborateur.

Tout organisateur d’événement doit respecter les exigences liées à la présente politique et appliquer les actions d’écoresponsabilité émanant du principe des 4 R-V : repenser, réduire, réutiliser, recycler et valoriser.

1. Promoteur : organisme collaborateur, promoteur privé

## GUIDE D'APPLICATION DE LA POLITIQUE SUR LES ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES

Remplir le tableau, en cochant les actions qui sont applicable à votre événement. Après l'événement, nous faire parvenir le bilan des exigences qui ont été réalisées. Veuillez noter que le dépôt de votre demande signifie un engagement à mettre en application les exigences que vous avez identifiées dans la colonne « Applicable », du tableau.

EXIGENCES	Applicable	Réalisé
<b>ACHATS ET ALIMENTATION</b>		
Utiliser des matériaux réutilisables, recyclables, compostables ou biodégradables. Ex. : > Utiliser des serviettes, des verres et des assiettes réutilisables ou compostables. > Utiliser des produits nettoyants écologiques. > Utiliser des nappes en tissu.		
Établir des partenariats avec des fournisseurs locaux écoresponsables (ou ayant une politique environnementale) pour minimiser les déplacements.		
Ne pas utiliser de bouteilles d'eau individuelles en optant pour des pichets ou des contenants de 18 litres.		
Distribuer les surplus de nourriture non consommée à des organismes de bienfaisance.		
Ne pas utiliser de plastique n° 6 Ex. : verres en styromousse, vaisselle et ustensiles non compostables ou non recyclables.		
Offrir aux participants des options végétariennes et/ou sans allergènes.		
<b>MATIÈRES RÉSIDUELLES</b>		
Attirer une équipe pour la gestion des déchets et la sensibilisation des participants (bénévoles, employés, fournisseurs/traiteurs).		
Utiliser des bacs appropriés pour le tri des matières résiduelles (organiques, recyclables, déchets).		
S'assurer que le positionnement rend les bacs visibles pour la clientèle.		
Mettre en place une signalisation claire et facilement repérable afin de faciliter la gestion des matières résiduelles sur le site.		
Sensibiliser les participants à la gestion des matières résiduelles.		
<b>COMMUNICATION</b>		
Informar les participants des mesures mises en place afin qu'ils contribuent à l'effort.		
Si l'utilisation du papier est inévitable parmi les outils de communication, utiliser du papier fait de fibres recyclés à 100 %.		
Favoriser l'utilisation d'outils de communication sans papier et d'affiches événementielles qui peuvent être réutilisés.		
Prioriser l'utilisation de médias numériques. Ex : utiliser des fichiers électroniques, rendre la documentation disponible sur un site Internet ou par courriel, procéder aux inscriptions aux événements via un formulaire en ligne.		

Utiliser une signalisation, des outils de communication et des affiches événementielles qui peuvent être réutilisés (pas de date ni de nom de commanditaire sur les affiches).		
<b>TRANSPORT</b>		
Promouvoir les transports collectifs et actifs pour se rendre à l'événement.		
Organiser des vidéoconférences si la présence des participants n'est pas essentielle.		
Promouvoir le covoiturage.		
S'assurer que des stationnements à vélos sécuritaires soient disponibles.		
Mettre en place des actions de compensation des gaz à effet de serre émis par la tenue d'un événement.		
<b>ORGANISATION LOGISTIQUE</b>		
Lors des appels d'offres, demander aux fournisseurs s'ils ont une politique environnementale.		
Inscrire toute demande particulière pour des produits écoresponsables dans vos appels d'offres. Ex : Inclure dans la soumission d'un traiteur la demande d'utilisation de contenants compostables ou d'une exigence de n'avoir aucun plastique n° 6.		
Utiliser des bacs de recyclage dans les bureaux et des bacs de tri sélectifs dans les espaces communs.		

## LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le principe des 4RV préconise une meilleure gestion des matières résiduelles, sur la base des éléments qui constituent ce principe, à savoir : l'action de repenser, la réduction, la réutilisation, le recyclage et la valorisation.

### REFUS/ REPENSER

Il est question ici de se questionner de manière plus approfondie et responsable sur ses choix et habitudes de consommation afin de générer, à sa propre échelle, une quantité minimale de déchets.

### RÉDUCTION

Lorsque l'on parle de réduction des matières résiduelles, il s'agit d'employer des pratiques de consommation responsables, afin d'éviter l'achat de produits, contenants et emballages qui ont un cycle de vie court, c'est-à-dire qui deviennent rapidement des déchets après un premier usage. Éviter les produits exposés au suremballage, les articles jetables, ou encore la distribution de circulaires, participent donc au principe de réduction des déchets.

### RÉUTILISATION

La réutilisation consiste à donner une autre utilité à un déchet en fin de vie. À la différence du recyclage, la réutilisation aide à prolonger la durée de vie d'un déchet, dans le but de l'utiliser au maximum de son potentiel avant que celui-ci aboutisse dans les différents lieux d'élimination. Cette pratique participe à la réduction effective du taux de matières résiduelles dans les sites d'enfouissement.

## **RECYCLAGE**

Le recyclage permet principalement de réintroduire des matières résiduelles en fin de vie, dans un cycle de production d'un nouveau produit ou dans la création de matières similaires. De ce fait, le recyclage participe au maintien des ressources naturelles et aide alors à limiter l'impact anthropique sur l'environnement. Au Québec, les matières recyclables sont le plastique, le carton, le papier, le verre et le métal. En ce qui concerne le plastique, le numéro inscrit de 1 à 7 dans le symbole de recyclage correspond au type de plastique avec lequel l'objet est composé. Seul le plastique n° 6 n'est pas recyclable.

## **VALORISATION**

La valorisation des matières résiduelles se traduit par la transformation de celles-ci, soit en une nouvelle source énergétique ou encore, en un nouveau produit. Le recyclage et le réemploi sont des formes de valorisation. Cependant, l'exemple le plus commun de valorisation est celui du compostage. Dans des conditions de traitements optimales, la dégradation de ces matières organiques forme alors le compost, produit valorisé permettant d'apporter un amendement efficace au sol.